

ADMINISTRATION COMMUNALE DE  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
Rue du Comte de Flandre, 20  
1080 Bruxelles

Dossier n°

-----  
Service des Taxes communales  
(Bureau 7)

-----  
Tél. : 02/600.49.50

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME – EXERCICE 2016

A renvoyer dûment complété, et accompagné des documents requis, à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, rue du Comte de Flandre 20, 1080 Bruxelles - à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins.

**Attention** : pour rappel, la demande de prime doit être introduite dans un délai de trois mois à compter du troisième jour ouvrable suivant la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier (article 3 du règlement).

Le(s) soussigné(s),

M./Mme (nom(s), prénom(s)) : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Compte bancaire n° : .....

ouvert au nom de Mr./Mme.....

déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement établissant une prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2016 et sollicite(nt) par la présente l'octroi de la prime pour l'exercice 2016.

*Le(s) demandeur(s) se trouvant dans la situation décrite à l'article 1.1 du règlement relatif à la prime:*

- Déclare(nt) sur l'honneur qu'il(s) occupe(nt) le bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de toute location ou de mise à disposition de tout ou partie dudit bien immeuble ;

OU déclare(nt) que son/leur bien est occupé par lui/eux ainsi que par une ou plusieurs personne(s) dans le cadre d'un projet de logement intergénérationnel encadré par un organisme reconnu par les pouvoirs publics.

- Déclare(nt) sur l'honneur qu'il(s) n'est (ne sont) titulaire(s) d'un droit réel sur aucun bien immeuble situé à l'étranger.

Le(s) demandeur(s) joi(gne)nt à la présente demande les documents suivants :

- une copie de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier relatif à l'exercice d'imposition correspondant à l'année de la demande.
- une attestation du Receveur de l'Enregistrement et des Domaines établissant qu'il(s) est/sont titulaire(s) d'un droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un seul bien immeuble situé en Belgique.  
Cette attestation peut être obtenue auprès du bureau d'enregistrement situé rue de la Régence 54 – 1000 Bruxelles (Tél : 02/577.45.50 – Fax : 02/579.64.09), ouvert de 8h à 12h.
- le cas échéant, une attestation de l'organisme encadrant le projet de logement intergénérationnel par lequel il est reconnu que le bien du demandeur fait partie d'un tel projet.

*Le(s) demandeur(s) se trouvant dans la situation décrite à l'article 1.2 du règlement relatif à la prime:*

- une copie du ou des avertissement(s)-extrait(s) de rôle en matière de précompte immobilier relatif(s) à l'exercice d'imposition correspondant à l'année de la demande.
- une attestation de l'Agence Immobilière Sociale à laquelle le ou les bien(s) ont été confiés en gestion.

Fait à Molenbeek-Saint-Jean, le .....

Signature **(s)** .....